



Monestier de Clermont

Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2015 à 20h00

PRESENTS

R.Chalvin - M.Delmas - B.Fillit - C.Fiorucci – E.Froment - S.Godefroy – P.Hunckler – D.Jaussent – M.Lafossas -
D. Parlouar - C.Riondet – L.Viallard

ABSENTS

MJ. VILLARD donne pouvoir à **B. FILLIT**
L.PACCALET donne pouvoir à **C.RIONDET**

J. LUCZANSKY absent non excusée

SECRETAIRE de SEANCE

L.VIALLARD

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal

DELIBERATIONS

- **MAPA révision du PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la commission d'appel d'offre pour la révision du PLU et de la nécessité de signer le marché avec la société EPODE. Ce marché intègre les éléments de l'offre pour un montant ferme de 44 460 € TTC (quarante-quatre-mille quatre-cent-soixante euros).

Accord du CM

- **Demande de subvention PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de revision du PLU dont le montant ferme s'élève à 44 460 € TTC et propose de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention.

Accord du CM

- **Indemnités comptable**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi du 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal considérant les prestations de conseil assurées par Mme Agnès GUERIN, en matière comptable, budgétaire et financière, décide de lui attribuer l'indemnité de conseil à compter de l'exercice 2015. L'indemnité sera calculée au taux de 100 % par application des taux fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1963 à la moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires réelles.

L'indemnité versée au titre de l'année 2015 se porte à 480.06 € (quatre-cent quatre-vingt euros et six centimes).

Accord du CM

- **Transmission électronique des actes soumis au contrôle de la Légalité**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif "ACTES", qui vise à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité en Préfecture, ainsi que tout acte soumis au représentant de l'Etat. Monsieur le Maire propose de mettre en oeuvre ce dispositif pour la commune dès à présent ; celui-ci nécessite de s'inscrire sur une plateforme de transmission homologuée pour @ctes par le Ministère de l'Intérieur. La commune bénéficie, via le Centre de Gestion, de la plateforme Adullact (S2low) mise à disposition gratuitement. Il convient par ailleurs d'acquiescer un certificat électronique de sécurité, disponible uniquement sur clé cryptographique. Monsieur le Maire propose de souscrire ce certificat auprès de ChamberSign, disponible à la CCI de Grenoble. Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à :

- Recourir au procédé de télétransmission
- Signer le marché passé avec le tiers homologué (plateforme Adullact)
- Signer la convention passée entre la collectivité et la Préfecture de l'Isère

Accord du CM

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ; Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ; Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2015, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019, proposé par le CDG38, commence à compter du 1^{er} janvier 2016 et dure jusqu'au 31 décembre 2019.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants ;

- **Agents affiliés à la CNRACL :**
Décès, Accident de service, Frais médicaux consécutifs, Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt
Longue Maladie et Maladie de Longue durée,
Maternité, Adoption et Paternité
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des droits à congés et avant commission de réforme, infirmité, allocation d'invalidité temporaire

aux conditions financières suivantes : 6.25 % de la base d'assurance

- **Agents non affiliés à la CNRACL :**
Accident du travail et Maladie Professionnelle ou imputable au service
Maladies graves
Maternité, adoption ou Paternité
Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt

aux conditions financières suivantes : 0.98 % de la base d'assurance

Accord du CM

- **Conventions fourrière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer des conventions de mise en fourrière avec les deux garagistes agréés de Monestier de Clermont soit le Garage du Lion et le Garage Central du Trièves aux conditions financières suivantes :

Restitution des véhicules :

- ✓ Lorsqu'un véhicule mis en fourrière est restitué à son propriétaire, les frais de fourrière, de garde et d'expertise seront encaissés par le prestataire de service. Une copie de la facture sera expédiée à la Mairie.

- ✓ Toute restitution sera conditionnée par la présentation, par le demandeur, d'une main levée de fourrière délivrée par l'autorité qui a prescrit la mise en fourrière (le chef de la police municipale de Monestier de Clermont).
- ✓ La société s'engage à pratiquer les tarifs en vigueur.

Les frais maxima (réf Arrêté ministériel du 14 novembre 2001 : tarif 2015) pour une voiture particulière s'élèvent à :

✓	Frais d'enlèvement	116.81 € ttc
✓	Frais de garde / jour	6.19 € ttc
✓	Frais d'expertise	61.00 € ttc

Lors de la reprise de son véhicule, le propriétaire devra signer une décharge après avoir constaté le bon état de celui-ci.

Les véhicules non récupérés au-delà du délai légal, d'une valeur inférieure à **765 €** et jugés hors d'état de circuler par un expert seront remis à la destruction.

Dans ce cas, la Société facturera à la Mairie, les prestations effectuées en indiquant pour chacune, la nature et l'immatriculation du véhicule, selon le barème suivant :

✓	Frais de mise en fourrière :	39 € ttc
✓	Forfait d'Expertise :	61 € ttc
✓	Forfait de destruction du véhicule :	néant

Accord du CM

- ***Création d'une régie d'avances et de recettes***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au paiement de menues dépenses de fonctionnement et à la perception de recettes communales. Il convient pour cela de créer une régie.

Accord du CM

- ***Convention d'utilisation du Dojo par les Ecoles***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention d'utilisation du Dojo par les Ecoles maternelles et primaires de Monestier de Clermont. Cette utilisation a lieu pendant les périodes scolaires, selon le planning suivant :

- Lundi, mardi et vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 15h30
- Mercredi : 9h00 à 12h00
- Jeudi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Accord du CM

INFORMATIONS

COMPTE-RENDU CCT

ADMINISTRATION GENERALE

- Rapport d'activité de la communauté de communes- Année 2014

Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs

Finances

- Reprise de provisions pour risque d'impayé

- Dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires

- Mise en place prélèvement

- Mise en place d'un service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet

- Durée des amortissements sur le budget M4

DEVELOPPEMENT DURABLE & ENERGIE

- Animation Charte forestière : modification du plan de financement
- Prestation CRPF pour la mobilisation du bois : modification du plan de financement
- Approbation de la convention type de mise en oeuvre du passeport de rénovation
- Approbation de la convention type d'attribution d'aides à la rénovation énergétique des logements
- Convention d'accompagnement de l'AGEDEN dans la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique

ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE

- Avenants aux marches de travaux « Réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens »
- Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement

VIE ASSOCIATIVE

- Affectation subvention de fonctionnement à la compagnie en Résidence : Association Figure1/compagnie Sylvie Guillermain

LOGEMENT

- Convention fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social dans le Département de l'Isère

VIE SCOLAIRE

- Convention d'utilisation du DOJO avec la commune de Monestier de Clermont

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

- Prix de vente des composteurs
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets- Année 2014

EAU POTABLE

- Annulation de la délibération n° 2015-51
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service- Année 2014

RAPPORT DES COMMISSIONS

ASSAINISSEMENT

STEP : la cuve est pleine de chlorure ce qui génère une dérive du produit. Les travaux sont reportés. Les déversoirs ont été repérés et il s'avère que l'un d'eux a la grille trop basse. Le Département propose une rencontre avec les Elus pour la préparation du cahier des charges du nouvel appel d'offre

PISCINE - CAMPING

Commission le 27 octobre à 9h00.

ARMEES

Exercice de sécurité dans le tunnel de Sinard.
A G du Souvenir Français

JEPE

La CCT souhaite mettre en place un Référent Famille dans chaque commune qui serait un relai. Une réflexion sur la personne souhaitée et son rôle exacte est en cours.

Future école : avancement du programmiste. Il existe toujours un problème de parking, un comptage a eu lieu par une Elue de Saint Paul Lès Monestier.

Prochain Conseil Jeunes le 10 octobre.

SPORT – ASSOCIATIONS

L'AFR a repris l'activité Dance Country après la dissolution de l'association. Mise en place provisoires de quelques séances afin de déterminer la poursuite ou non de l'activité.
Une nouvelle association d'arts martiaux utilise le Dojo.

ANIMATION – CULTURE

Spectacle prévu le 14 novembre : « Accord sensible » par le Filet d'Air. Radio crochet burlesque. Tarifs : 2€ Enfant et 5 € Adultes.

Marché de Noël prévu le vendredi 11 décembre.

Téléthon le 5 décembre. Découverte des sports en famille. Un match de rugby est prévu ainsi qu'une scène ouverte.

MARCHE

Commission le 6 octobre : Augmentation des tarifs – Rencontre avec les producteurs – Gestion des ordures ménagères.

URBANISME – PATRIMOINE

La Journée du Patrimoine a été une belle réussite.

Un GT réfléchi sur l'identification de lieux à caractère « Patrimoine » qui serait à signaler par des panneaux ou autres.

PLU : le groupe de pilotage démarre à raison de deux réunions par mois.

Zone de l'Etaudey ; le problème des voiries à reprendre se pose.

LOGEMENT

Les locaux de la perception se libère en 2016. Hypothèse d'un espace pour créer la Ressourcerie.

La Gendarmerie de Clelles va fermer aussi, il va falloir loger trois gendarmes.

La réhabilitation du site De Clermont est plus onéreuse que de démolir.

Un T3 se libère au 62 Grand Rue.

COMMUNICATION

Fin de la préparation du bulletin d'octobre.

CCAS

Une réunion d'information très intéressante sur le secret professionnel a eu lieu.

Réflexion sur la mise en place de colis pour les nouveaux habitants ou les nouvelles naissances, sur l'organisation d'un pot d'accueil.

SEDI

Le SEDI, dans le cadre de la loi Notre, risque à long terme d'être dépossédé de recettes qui serait transférées aux EPCI.

Les bornes de recharge de voiture électrique coutent de 1500 à 2000 € pour les communes.

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion pour donner un nom aux diverses salles municipales.

DATES À RETENIR

Mardi 6.10 : 18h30 CA du Collège

20h00 Commission Marché

Mercredi 07.10 : 19h00 CCT Restitution analyse financière bloc communal

Jeudi 08.10 : 19h30 GT Grand rue

Samedi 10.10 : Congrès des Maires

Lundi 12.10 : 17h00 Rencontre transport scolaire

18h30 Conseil Communautaire

Mardi 13.10 : 18h00 CCT Réunion Ecoles de Monestier de Clermont

Mercredi 14.10 : GT Embellissement du village

Jeudi 15.10 : 20h15 Commission travaux

Vendredi 16.10 : 20h00 AG extraordinaire Syndic de la Grande Prairie

Mardi 20.10 : 20h30 Commission culture

Mercredi 21.10 : 18h00 SEDI

18h30 Commission PC

Jeudi 22.10 : 20h15 Commission Urbanisme

Lundi 26.10 : 20h00 Commission RH

Mercredi 28.10 : 20h15 GT Grand rue

Jeudi 29.10 : 19h00 Conférence Territoriale

Lundi 2.11 : Prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.